

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME VINGT-QUATRIÈME

---

1905

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON & C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1906

par M. Locard — relativement au potier — supposé plausible, n'autoriserait que le doute, non la négation. Et la vente, l'achat du champ, qu'en fait-il ? Il les supprime, évidemment. Mais il ne peut, cette fois, invoquer, en faveur de cette suppression, une raison d'ordre grammatical, tels ces fameux points massorétiques qu'avec Strauss il accuse les Septante d'avoir ajoutés. Le potier vendeur supprimé, il ne pouvait plus être question d'achat, que l'acheteur fût le Sanhédrin ou Judas lui-même. — Et moi je dis : la vente, l'achat ne peuvent pas être supprimés, donc le potier vendeur a existé. Tel est, à mes yeux, le probable sinon le certain.

### QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE TRAVAIL DE M. EDMOND LOCARD

#### LA MORT DE JUDAS ISCARIOTE

##### Étude critique d'exégèse et de médecine légale sur un cas de pendaison célèbre.

Après une simple audition, je pensais tout d'abord me borner à quelques réflexions sur cette pendaison et sur le passage des *Actes des Apôtres* (versets 17, 18, 19, chap. I), qui se rapporte à la mort de Judas, notamment sur la signification à donner à l'expression *diffusa viscera* (entrailles répandues). Mais, à la lecture du mémoire, les pages relatives à la genèse de la mentalité criminelle de Judas, à la préparation de son crime, m'ont particulièrement intéressé. Ici, j'introduis un facteur nouveau, les rapports de Judas avec les commerçants du Temple (1) ; ces rapports ne peuvent pas ne pas avoir existé.

Mais le point le plus saillant de cette réponse, lequel m'est le plus à cœur, c'est d'établir, de prouver, à l'encontre de

(1) L'idée m'en a été suggérée par mon ami l'abbé Petit, ancien professeur de sciences aux Minimes.

M. Locard, qu'il n'y a pas contradiction entre le passage de saint Mathieu relatif à l'emploi, par les prêtres, des 30 sels jetés par Judas dans le temple, et le passage des *Actes* qui concerne le *prix de la trahison*.

## LA TRAHISON

### A. Avant le crime.

1° La première année de son ministère public, le Christ fait un voyage à Jérusalem pour y célébrer la Pâque ; il débute par un coup d'éclat. Indigné contre les trafiquants du temple, vendeurs de bœufs, de moutons, de colombes — celles-ci, cependant, l'offrande du pauvre — changeurs assis à leur table, il s'arme d'un fouet formé de joncs flexibles, tressés en corde, et chasse ou renverse tout. Gens du Sanhédrin et marchands, très irrités, se promettent d'empêcher le retour de pareil fait ; au besoin, ils s'empareront du Christ. L'un de ces marchands nous intéresse plus que les autres, certain potier, propriétaire d'un champ, dont nous reparlerons.

2° C'est seulement la deuxième année de son ministère que le Christ choisit les douze apôtres, onze Galiléens, un Judéen, Judas. Pourquoi ce dernier ?

Le Christ, probablement, voulait avoir un représentant de la tribu à laquelle lui-même appartenait ; il pouvait connaître de Judas ses aptitudes de comptable, de financier. Et n'est-il pas aussi permis d'admettre que Jésus espérait profiter, pour le bien de la communauté naissante, des relations de Judas avec le monde commercial du temple. Malheureusement, c'est le contraire qui est arrivé, et les rapports de Judas avec les commerçants du temple sont devenus facteur important de perpétration criminelle.

En cette deuxième année, le Christ ne va pas à Jérusalem pour y célébrer la Pâque ; la cause en est l'animosité du Sanhédrin, des marchands du temple, tous décidés à mettre,

si possible, la main sur lui. Il reste à Capharnaüm. C'est dans la synagogue de cette ville qu'il prononce son retentissant discours sur le *pain de vie*, annonce, précise la Pâque future. L'auditoire est houleux, le nombre de ceux qui murmurent considérable, Judas est parmi les murmureurs. Plusieurs disciples abandonnent le Christ ; Judas, cependant, ne se retire pas.

Peu de jours après, à Naïm, où il avait ressuscité le fils unique d'une veuve, le Christ assistait au festin de Simon le Pharisien. Sous une immense véranda, nombreux étaient les invités. La foule pouvait entrer, circuler librement autour des triclinia. Une femme très parée, connue par ses désordres, s'arrête devant le Christ, boit ses paroles, brise le vase de parfum qu'elle porte, en arrose ses pieds, les essuye avec ses cheveux. Entrée pécheresse, elle sort pénitente et, de ce jour, ne quitte plus le Christ. C'était Marie ou Meryem de Magdala.

3° Voici la troisième année du ministère public, l'avant-dernier voyage à Jérusalem.

Un mois ou deux avant la semaine de la Passion, le Christ arrive à Béthanie. Lazare, le frère de Marie-Madeleine et de Marthe, est mort depuis quatre jours, dans son tombeau depuis deux jours. Le Christ le ressuscite. L'événement, survenu à une heure de Jérusalem, a un retentissement énorme. L'irritation du Sanhédrin est extrême ; des conciliabules ont lieu entre lui et les marchands, qui n'ont pas oublié. Judas, qui n'est pas loin, est circonvenu ; mais il n'a encore aucun motif d'en vouloir au Christ.

A propos de ce grand événement de Béthanie, je tiens à rapprocher, pour les opposer l'une à l'autre, deux manières d'écrire, de comprendre la vie de Jésus : celle de Strauss, celle de Renan. Tandis que le premier ne met pas en doute, non seulement qu'il n'y ait eu supercherie, mais encore que le Christ n'ait coopéré à cette supercherie, Renan, lui, n'admet pas un seul instant que le Christ fût pour quelque chose dans la préparation du miracle. Bien plus, d'après Renan,

le Christ est persuadé qu'il a véritablement ressuscité Lazare. Les faits miraculeux se multiplient, ils prouvent à Jésus qu'il est véritablement le Messie. Ainsi s'exprime l'exégète français.

Le panthéisme de Renan lui permet, d'ailleurs, de comprendre d'une manière imprévue l'antinomie de l'Homme-Dieu ! Chacun de nous est Dieu ; le Christ l'est beaucoup plus que vous et moi ! Qu'en aurait dit Spinoza ?

Et combien, à des points de vue divers, le Jésus de Strauss diffère de celui de Renan ! Le Jésus de Strauss est tellement flou, si vaguement indiqué que certains ont accusé l'exégète allemand de l'avoir nié ; il s'en est, il est vrai, défendu. Dans tous les cas, il n'a fait du Christ qu'un misérable thaumaturge. Tout au contraire, le Jésus de Renan apparaît vivant, aux traits arrêtés, en pleine lumière, et si l'œuvre de l'artiste abonde en contradictions, le peintre, le plus souvent, admire passionnément son modèle.

Le Christ revient à Béthanie après quelques semaines ; il loge chez Lazare ou chez Simon le Lépreux, son voisin. Celui-ci donne un grand festin en l'honneur de Jésus ; c'est le soir du Sabbat, le dernier samedi avant la Passion. Tous les apôtres sont là ; et, là encore, comme à Naïm, chez Simon le Pharisien, Marie-Magdeleine brise un vase rempli d'un nard précieux. Mais, cette fois, elle en arrose, non seulement les pieds de Jésus, mais aussi ses cheveux, en vue de sa sépulture, remarquera le Christ. Judas désapprouve pareille prodigalité ; Jésus le réprimande.

Dès ce moment, Judas est décidé à trahir son maître. Jusqu'à présent, il n'avait aucun motif de trahison ; il en a un maintenant.

Il ne me sera, j'espère, pas trop reproché, par quelques-uns, de rappeler que Massenet et Gallet ont fait un drame sacré lyrique, lequel a nom *Marie-Magdeleine* (Meryem la Magdéléenne). Pour eux, l'amour, la jalousie expliquent le crime de Judas. Certes, en style de *fait divers*, le geste est beau. Mais ce n'est là que pure fantaisie, caprice d'artiste, ne

reposant sur rien, n'ayant pas le moindre appui, même légendaire. Le texte évangélique, la tradition, enseignent ceci : Judas a trahi parce qu'il était avare. L'avarice fut, pour ainsi dire, toute sa mentalité criminelle.

C'est que l'avarice est, pour le fidèle du Christ, le plus capital des péchés capitaux. C'est une idolâtrie, dira saint Paul aux Colossiens : *avaritiam quæ est simulacrorum servitus*.

Comme préface à la continuation de mon récit, et base de la discussion, je prie le lecteur de relire les textes de saint Mathieu et des Actes dans l'ordre suivant :

1° Tout d'abord le verset 17 et la moitié du verset 18, chap. I des *Actes* : « Celui qui avait été compté avec nous et à qui avait été attribué ce ministère, celui-ci possédait (possedit, *εκτησατο*) un champ tout le prix de sa trahison » ;

2° Les versets 3, 4, 5, chap. XXVI de saint Mathieu : « Alors voyant Judas qui le trahit, qu'il était condamné, se repentant, il rapporta les trente sékels d'argent aux princes des prêtres et aux anciens disant : J'ai péché, livrant le sang innocent. Mais ils dirent : Qu'est cela pour nous ? Tu aurais dû voir. Et jetant les pièces dans le lieu saint, il se retira et, s'en allant, s'étrangla. »

3° Les *Actes*, fin du verset 18 : « Et devenu la tête en bas, creva par le milieu et toutes ses entrailles se répandirent. »

Je reprends mon récit après le repas de Béthanie : c'est le matin du dimanche des Rameaux. Le moment où je place le pacte de Judas est celui qu'admet l'évêque Dupanloup dans son histoire du Christ.

Judas a pris le parti d'écouter les propositions sanhédrines, que lui transmettent les marchands du temple. Entre temps, il s'abouche avec l'un d'eux, le potier, dont j'ai dit que je reparlerai, possesseur d'un champ, qu'il désire vendre, que Judas désire acheter. On s'entend sur le prix de 30 sekels. Judas promet de les donner, ou les donne immédiatement, en puisant dans la caisse apostolique. Saint Jean n'a-t-il pas dit que *Judas était un voleur* ? On peut soutenir

il est vrai, à la décharge de celui-ci, qu'il songeait seulement à faire un placement pour le plus grand bien de la communauté. Si la bourse apostolique se remplissait souvent, elle ne se vidait pas moins souvent, donc n'en était pas moins toujours vide. Judas pouvait avoir l'intention de rendre l'argent emprunté. N'oublions pas, cependant, la tradition qui donne pour seul mobile du crime l'avarice.

Où est ce champ acheté par Judas ? Où le lieu de sa pendaison ?

Lorsque l'on gravit le versant oriental de la vallée de Josaphat, du Cédron, se dressent, à droite, dans la direction de Siloé, les *Hauts-Lieux*, maudits par les prophètes, par Jérémie, parce que là étaient les temples de Baal, de Moloch, auquel le sacrificateur immolait les enfants d'Israël. Bien plus, Caïphe y avait une maison de campagne, d'où les noms de monts du Mauvais-Conseil, du Scandale. Or, sur le sommet le plus septentrional, le plus élevé, votre guide vous désigne un arbre grêle; cet arbre grêle marque le lieu où Judas se pendit, sur le terrain qu'il venait d'acquérir au prix de 30 sekels, le prix de sa trahison, disent les *Actes*.

Ainsi, pendant que se prépare l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, Judas conclut son marché avec le potier, acquiert un champ du prix de 30 sekels ; et l'on peut supposer qu'il paye immédiatement avec l'argent de la caisse apostolique, puisque saint Jean a dit qu'il *était un voleur*.

Quelques instants après, Judas fait avec les Sanhédrinites ou leurs représentants le pacte par lequel il s'engage à livrer le Christ pour 30 sekels.

A quel moment précis Judas a-t-il reçu l'argent du Sanhédrin ? Immédiatement, ou après ? Peu importe. L'important, au point de vue de la contradiction possible des textes, c'est que les *Actes* ne disent pas que Judas eût remis au potier les 30 sekels *qu'il venait de recevoir du Sanhédrin*. Probablement, il avait déjà payé le potier. Judas a voulu faire une opération en partie double, devenir propriétaire sans bourse délier. En tout cas, dans les *Actes*, rien, d'après moi,

n'est en contradiction avec le texte de saint Mathieu, quant aux 30 sekels remis par le Sanhédrin à Judas, encore sur lui le soir du jeudi saint.

C'est le dimanche des Rameaux. Voici le moment où le Christ fait son entrée dans le temple ; la foule est immense ; elle malmène les marchands qui l'empêchent d'approcher, de voir, d'entendre le Christ. Jésus constate que les trafiquants de toutes sortes sont toujours là, très nombreux.

Le lendemain, lundi, le Christ revient au temple ; un populaire aussi compact que celui de la veille l'entoure. Jésus ne peut contenir son indignation en présence de cette masse de trafiquants ; aussi, s'armant encore d'un fouet, comme jadis, chasse-t-il de nouveau les vendeurs, renverse-t-il les tables des changeurs. C'en est trop pour les marchands et les Sanhédrinites confondus avec eux. Les uns et les autres pressent Judas d'exécuter sa promesse de livrer le Christ. Mais, en présence de cette multitude prête à le défendre, Judas objecte que l'échec est certain.

Les deux jours suivants, c'est-à-dire le mardi et le mercredi, Judas observe que le Christ passe la première partie de la nuit à Gethsémani, dans la prière, qu'à ce moment il est presque seul. Un plan pour la capture de son maître se précise dans son esprit.

L'après-midi du jeudi, probablement vers la tombée du jour, c'est, au Cénacle, la Cène, la première célébration de la Pâque nouvelle. Au cours de l'entretien, le Christ annonce aux apôtres que l'un d'eux va le trahir ; après quelques instants, il dit, en propres termes, à Judas, que c'est lui. Le vase de la colère déborde, Judas sort.

Il réunit quelques gens sans aveu ; les uns ont des torches, les autres des bâtons ; la troupe se dirige en désordre vers la porte du sud, descend la triste vallée d'Hinnom, jadis si souvent fréquentée par Jérémie. On croit y entendre encore les échos attardés de ses lamentations, vieilles de dix

siècles, alors qu'il maudissait les Hauts-Lieux, prononçait ses prophéties messianiques. Ce même chemin, Judas le reprendra dans quelques heures pour aller se pendre.

Lorsque la troupe a rejoint le Cédron, elle le remonte ; bientôt, elle atteint le jardin des Oliviers où le Christ est en ce moment avec quelques disciples. Au bruit entendu, Jésus va au-devant de la bande. Judas l'aborde, lui donne le baiser convenu.

### B. La trahison est consommée.

#### C. Après le crime.

La bande entraîne le Christ ; elle prend la voie qu'il suivait, quatre jours passés, en triomphateur. Quelques pas après le dernier de la horde, Judas, tête basse, marche, regardant d'ici, de là ; il surveille. Peut-être, de temps en temps, espère-t-il que le Christ saura, comme souvent il l'a déjà fait, s'échapper.

Jésus est conduit devant Caïphe ; Judas se dissimule dans un angle.

Le Christ est condamné. C'est la seconde partie de la nuit, bientôt le matin. Judas est mené à Pilate.

Alors, Judas, voyant que tout est perdu, désespéré, se dirige vers le temple, dont les portes s'ouvrent à 5 heures pour les premiers sacrifices ; il parvient à franchir l'entrée du *saint*, jette les 30 sekels et disparaît.

## II. LA MORT DE JUDAS

Judas prend le même chemin que, quelques heures avant, suivait sa bande pour atteindre la vallée d'Hinnom, la vallée affectionnée de Jérémie ; mais, arrivé au Cédron, au lieu de le remonter, il se dirige droit vers les *Hauts-Lieux*, vers le champ dont il est propriétaire depuis quatre ou cinq jours.

Je répartis les opinions relatives à la mort de Judas en trois groupes :

1° UN ACTE, UNE SEULE SCÈNE : *Judas s'est pendu, jusqu'à ce que la mort s'en soit suivie.*

C'est là l'opinion classique, admise par le plus grand nombre. Mais, d'après moi, rien, dans le texte des *Actes*, ne se rapporte à ce moment du drame. Après la première moitié du verset 18 : *il possédait un champ du prix de sa trahison*, je suppose une lacune dans le récit de saint Pierre, rapporté par saint Luc, et, cette lacune, je la comble en plaçant ici le récit de saint Mathieu, jusques et y compris la pendaison, qui fut, pour M. Locard comme pour moi, une pendaison *ratée* (expression de médecine légale) suivie d'une précipitation.

Voici la seconde partie du verset 18 des *Actes* ; je donne les traductions de la Vulgate, de de Sacy, de Locard :

La Vulgate : *et suspensus crepuit medius et diffusa sunt omnia viscera ejus.*

De Sacy : il s'est pendu et a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues.

Locard : et, devenu la tête en bas (πρηνής γενομένος) creva par le milieu et toutes ses entrailles se répandirent.

Le πρηνής γενομένος dont s'est fort préoccupé M. Locard est-il suffisamment traduit par le *suspensus* de la Vulgate, par *il se pendit* de de Sacy ? Ainsi que M. Locard, je ne le crois pas. Et comme, en cas de contestation exégétique, le texte grec l'emporte, de l'avis de tous, sur le texte latin, je suis avec M. Locard pour traduire le πρηνής γενομένος aussi littéralement que possible, d'autant mieux que le sens le *plus littéral* est, je crois, le plus probable.

Dans sa communication orale, M. Locard m'a paru soutenir que, dans le suicide par pendaison, le pendu n'est jamais, ou ne l'est que très rarement, πρηνής γενομένος c'est-à-dire la face regardant en bas. La règle, d'après lui, serait que la figure du pendu regarde le ciel, est en *os (homini) sublime (dedit)*. Mais je me souviens que, préparant mon quatrième examen, j'assistai à une leçon de Tardieu sur la pendaison du prince de Condé, 1830, oncle du duc d'Aumale, son héri-

tier. Le prince avait été trouvé mort, suspendu à l'espagnollette d'une fenêtre, les pieds touchant le sol, la tête en ἡσπρη γενομενος Or, de par l'enseignement classique d'alors, ce parut être en faveur d'un assassinat ; mais il fut, plus tard, bien établi qu'il y avait eu suicide. Le prince de Condé, d'ailleurs, eut bientôt des imitateurs, surtout dans le monde des prisonniers pour dettes. Tardieu en avait réuni 14 cas. Un prisonnier fut même trouvé pendu, mort à genoux sur son lit. Dans ces cas, il n'y a pas strangulation, constriction circulaire.

Si j'étais de ceux soutenant que Judas a succombé à la seule pendaison, j'admettrais qu'il a dû se pendre d'après le mode du prince de Condé. De par la tradition, d'ailleurs, l'arbre était un figuier, arbre dont les branches sont essentiellement flexibles.

Ce qui, dans les *Actes*, vient après le πρηγης γενομενος est d'une interprétation non moins difficile: *il creva par le milieu et toutes ses entrailles se répandirent — crepuit medius et diffusa sunt omnia viscera ejus*. Or, ici, je me sépare de M. Locard, qui suit, je crois, trop littéralement le texte.

Je rappelle le travail de Rollet père sur la maladie de Job ; il la considère comme ayant été une sorte de scorbut, de purpura. Job dit à ses amis qu'il *répand ses entrailles sur la terre*. Or, Rollet ne doute pas qu'il ne s'agisse ici d'une diarrhée sanguinolente, d'entérorragie. D'ailleurs le mot hébreu que la Vulgate et de Sacy traduisent par *diffusa omnia viscera, toutes ses entrailles se répandirent*, Renan le traduit par *fiel ; il répand son fiel à terre*. Du reste, le mot hébreu *merréthi* permet, à la rigueur, ces deux traductions. Je me crois donc autorisé à soutenir qu'il s'agit ici seulement de déjections alvines rendues par Judas, peut-être après sa mort (1), les termes *milieu, γενος medius*, désignant l'orifice anal. Quand au *crepuit*, je ne puis que sourire en voyant

(1) Le vulgaire ne dit-il pas d'un malade atteint d'une diarrhée incoercible, qu'il rend tripes et boyaux.

un esprit aussi distingué que l'abbé Fouard (1) le traduire par *la corde se rompit*. Une traduction scatologique s'impose ici.

A l'encontre de M. Locard, j'admets, dans la circonstance, non le sens littéral, mais un trope.

2° UN ACTE, DEUX SCÈNES. — J'estime que le récit suivant, quelque romantique qu'il puisse paraître, a pour lui le maximum de probabilités. Nous sommes au milieu de mars, le jour commence à peine, le temps est glacial, les tourmentes succèdent aux tourmentes (2). Judas, pour relever ses forces, prend de fréquentes gorgées de vin de myrrhe, ce vin que les femmes de Jérusalem préparaient pour les condamnés à mort, afin d'adoucir leurs derniers instants. Les saintes femmes en offrirent au Christ portant sa croix, il refusa (3). Judas est seul. Son regard, passant par-dessus Jérusalem, découvre, entre deux rafales, le Golgotha rougissant, aux premiers feux du matin, d'une rougeur de sang ; dans quelques heures, sur le sommet, s'élèveront trois croix, l'une d'elles son œuvre. Le vent souffle en tempête, il ébranle convulsivement l'arbre au pied duquel est Judas. En avant de l'arbre, immédiatement, le sol dévale rapidement. Judas, coiffé du koufieh bédouin, en déroule la cordelette en poils de chameau, forme une anse, l'accroche à une branche, passe facilement la tête. Il fait face à Jérusalem, au Golgotha, il veut absolument mourir. Mais la branche fléchit, un effort prolongé serait nécessaire pour réussir, il en est incapable. Et puis, voici que, sous l'influence de la bise glacée, de l'émotion violente, tout le gastrentère se révolte ; son ventre est comme un champ labouré de tranchées mouvantes, incessantes. La douleur l'emporte sur la volonté, il retire la tête, s'accroupit, et

(1) *Vie de J.-C.*, 16<sup>e</sup> éd., 1904, Lecoffre.

(2) ... Le vent,

La pluie et le soleil se disputent l'empire

A. DE MUSSET, *A la Mi-Carême*.

(3) *Evangile de saint Marc*.

ce sont d'abondantes déjections gastro-intestinales, *per os et per anum* sortant avec fracas, *crepuit medius* ; il répand ses intestins sur le sol, *et diffusa sunt omnia viscera ejus*.

Judas cherche à se redresser, mais ne le peut ; il reste courbé en deux. Une sueur froide perle le front ; la vue s'obnubile, le centre de gravité dépasse en avant la base de sustentation ; le terrain est par trop déclive. Les pierres roulent ; un vertige le saisit, il glisse et tombe, *πρηγνῆς γενομενος*, la tête en bas, il meurt. Et, entre ce corps, étendu de son long, ventre et face contre terre, *πρηγνῆς γενομενος* entre ce cadavre et l'arbre, une mare de déjections alvines, *diffusa viscera omnia*, vineuses, en fermentation, d'odeur infecte. Tel le trouve le premier arrivant, peut-être son ami le potier, au courant de ses projets, qui pouvait bien, à la rigueur, ne pas être encore payé.

Rien d'impossible, je crois, que les choses se soient ainsi passées. Et si, véritablement, elle s'étaient ainsi passées, saint Pierre ne devait-il pas s'exprimer comme il l'a fait ?

L'expression métaphorique de Job pouvait avoir passé dans le langage populaire.

Comme M. Locard, je n'admets pas un suicide doublé ; la mort n'a pas été volontaire.

3° DEUX ACTES SÉPARÉS L'UN DE L'AUTRE PAR PLUSIEURS SEMAINES, MÊME PAR PLUSIEURS ANNÉES. — Judas s'est bien pendu, mais il n'en est pas mort, la pendaison a *raté*. Judas se cache, cherche à se faire oublier. Mais, après un temps plus ou moins long, c'est le second acte qui, comme la seconde scène de tout à l'heure, correspond à la seconde moitié du verset 18, chap. I des *Actes*. Nous avons, en faveur de cette interprétation, une autorité considérable, celle d'un disciple de saint Jean, saint Napias, évêque d'Hiérapolis en Phrygie. Cette opinion n'a pas, il est vrai, prévalu. Et cependant, n'est-il pas très probable que Napias la tenait de saint Jean lui-même ?

Judas, abandonné de tous, vit isolé, s'adonne aux liqueurs

fortes, devient hydropique, ascitique ; la tête, enflée, est énorme, les paupières tuméfiées ne peuvent s'ouvrir, personne ne le reconnaît. Théophyllacte ajoute qu'un jour, un chariot le renverse ; c'était dans un chemin creux. Judas tombe la face en avant, *περηνης γενομενος* la voiture lui passe dessus, fait éclater, *crepuit medius*, le ventre fortement distendu et se répandre les intestins sur la terre, *et diffusa sunt omnia viscera ejus*. Certes, à pareille interprétation du texte, on ne peut reprocher l'abus de l'hyperbole.

Je le redis, je ne comprends pas que l'opinion de Papias n'ait pas eu plus de succès ; si je n'étais convaincu que la mienne (un acte, deux scènes) est la plus probable, je l'adopterais comme s'adaptant mieux aux *Actes* que la version commune. Et, qu'on le remarque, nulle contradiction avec saint Mathieu, qui affirme bien la pendaison, mais non *jusqu'à la mort inclusivement*.

Je me résume : d'après la Vulgate (chap. I, verset 17 et la première moitié du verset 18) Judas *possédait* depuis peu un champ dont la valeur était de 30 sekels ; *εκτησατο* que M. Locard traduit par *acquit*, saint Jérôme, dans les *Actes*, le traduit par *possedit* ; *εκτησατο* a les deux sens. *Judas possédait du prix de sa trahison* signifie simplement que le prix du champ était le même que sera celui de la trahison, mais non que le champ a été payé avec l'argent donné par le Sanhédrin. J'admets, comme le plus probable, que le champ avait été payé par Judas avec l'argent de la caisse apostolique. Les 30 sekels du Sanhédrin n'avaient pas encore été donnés à Judas, lorsque celui-ci a payé le champ.

Judas mort ou disparu, les *princes des prêtres*, d'après saint Mathieu (versets 7 et 8, xxvii) *achetèrent*, avec l'argent rendu, *le champ d'un potier pour la sépulture des étrangers*. *C'est pour cela que le champ est appelé encore Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang*.

Voilà la contradiction que (p. 32) M. Locard qualifie *formelle, flagrante, irréductible, sur laquelle on ne peut pas épi-*

loguer (sic). D'un côté, saint Mathieu déclare... que l'argent rendu par Judas a été employé par le Sanhédrin à l'achat d'un champ. De l'autre, saint Luc affirme que ce même champ a été acheté avec l'argent de la trahison par Judas lui-même. Et moi, j'objecte : pourquoi traduisez-vous *εκτησατο* par *acquit*, alors que, comme saint Jérôme, vous pouvez le traduire par *possedit* ? La contradiction à laquelle, avec tant d'autres, vous aboutissez, en est la conséquence ; cela seul ne doit-il pas suffire pour vous faire traduire *εκτησατο* par *possédait*, au lieu de le traduire par *acquit* ? Vous superposez au lieu de *juxtaposer* ; et là où vous trouvez une *contradiction*, moi je constate simplement une *juxtadiction* ; *sit venia verbo*, pardonnez mon néologisme (1).

Telle est, je crois, l'opinion — que je combats — du plus grand nombre des théologiens catholiques ou protestants.

Mais le champ dont Judas était propriétaire, est-ce le même que celui acheté avec l'argent du Sanhédrin rendu par le traître. Pourquoi pas ? Le Sanhédrin pouvait ignorer l'acquisition de Judas, surtout ne pas savoir qu'il avait déjà payé le champ. Je ne serais pas surpris que notre potier n'eût reçu deux fois le prix de son terrain ; il en était bien capable.

Depuis vingt siècles, dit M. Locard, théologiens et exégètes se passionnent à propos de Judas. Et je crois bien que, d'après notre collègue, la *contradiction* qu'il qualifie *formelle*, *fla-*

(1) Dans sa *Vie de J.-C.*, l'abbé Fouard s'exprime ainsi : « La seule difficulté sérieuse a pour objet le champ du potier qui fut acquis par les prêtres selon saint Mathieu, par Judas si l'on prend à la lettre la parole des *Actes*. Il suffit pour l'éclaircir, de rappeler que saint Mathieu raconte avec exactitude, tandis que saint Pierre, dans les *Actes*, use de la manière oratoire. Après avoir rappelé à ses frères que le traître avait été l'un d'entre eux... il compare aux divines richesses perdues par Judas le champ dont son cadavre prit possession et qui fut le seul bénéfice de son iniquité... Cette opposition amène naturellement l'image : *εκτησατο*, il *posséda*. Mais le témoignage précis de saint Mathieu ne permet de voir là qu'une expression figurée. »

*grante, irréductible*, est l'objet principal de ces discussions passionnées. Aurais-je donc, moi, ni théologien, ni exégète, réussi à faire disparaître la susdite contradiction ?

Je tiens à dire ici tout le plaisir que j'ai goûté en entendant la communication de notre collègue ; aussi, j'ai voulu la lire et la relire.

### OPINION DE M<sup>SR</sup> PETIT

#### sur la prétendue contradiction.

1° Les anciens commentateurs n'ont vu, pour la plupart, aucune contradiction entre le texte de saint Mathieu et celui des *Actes des Apôtres*.

Ils renvoient même ordinairement dans les notes marginales des *Actes* au texte de l'Évangile pour avoir l'explication des paroles de saint Pierre.

2° Le sens qui me semble le plus exact du texte des paroles de ce dernier apôtre d'après le grec *εκτησατο χροσιον εκ του μισθου της αδικιας* est le suivant :

« Il acquit un champ de terre avec le salaire de son crime ».

Le verbe est à l'aoriste qui correspond à notre passé défini et indique un acte se rapportant à une circonstance de temps spécifiée dans le texte.

Il faut donc traduire *gagna, acquit ou obtint*, sens qu'on peut regarder ici comme équivalents.

Le sens posséder ne se donne ordinairement qu'au *parfait* du verbe *κτησμαι* lors d'une chose acquise depuis longtemps. *Μισθου* ne désigne pas un argent économisé ou volé, mais un salaire perçu, une récompense reçue ; il ne saurait donc s'appliquer qu'au salaire du crime, aux trente deniers, et la préposition *εκ* qui précède ce terme et qui indique la suite, la provenance, achève de montrer que l'achat ou l'acquisition du champ est bien venue à la suite du salaire reçu et a suivi son emploi.

Mais comment peut-on attribuer à Judas une acquisition

faite avec un argent dont il s'était débarrassé en le jetant aux pieds des sanhédrites.

L'explication de cette contradiction apparente doit, je crois, être cherchée dans les coutumes juives mises en regard du texte de saint Mathieu.

1° Il est certain, d'après le texte de cet apôtre, que les membres du Sanhédrin refusèrent de reprendre l'argent que leur rapportait Judas. Ils considéraient donc toujours le traître comme son légitime possesseur.

2° Lorsque Judas eut jeté l'argent, ils refusèrent également de le réintégrer dans le trésor du temple, parce que cet argent étant le prix du sang, le prix de la trahison, était quelque chose d'impur et de souillé.

Non seulement il ne pouvait être mis dans le trésor, mais aucun des sanhédrites, pharisiens pour la plupart et stricts observateurs de la loi, n'aurait même consenti à le toucher, de peur de contracter une impureté légale, ce qui eût été grave au moment des fêtes de Pâques.

Voilà aussi pourquoi, lorsque, avec l'esprit de recueillement caractéristique des fils d'Israël, ne voulant pas laisser perdre cet argent, ils résolurent de le consacrer à quelque chose, ils choisirent un objet considéré également par les Juifs comme profane et impur, c'est-à-dire l'achat d'un champ destiné à la sépulture des étrangers.

Le potier, homme du peuple, n'avait vraisemblablement pas les mêmes scrupules ; il consentit à vendre son champ et à recevoir l'argent.

Mais quand il fallut dresser le libellum de l'acte de vente, les difficultés recommencèrent. Ni le trésor public, ni les sanhédrites ne voulurent probablement endosser la responsabilité d'une acquisition considérée par eux comme un acte contraire à la loi. Ils ne voulurent pas davantage figurer dans l'acte comme possesseurs d'un argent dont la possession et l'usage eussent constitué pour eux une souillure légale, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Par un de ces artifices dont Notre-Seigneur a tant reproché

aux Pharisiens d'aimer à user, on tourna la difficulté et l'on écrivit dans l'acte — le texte de saint Mathieu est formel là-dessus — payé avec le prix du sang, payé par conséquent avec l'argent compté à Judas pour sa trahison. C'est l'argent de Judas, c'est le nom seul du traître qui figura dans l'acte, puisque cet argent lui appartenait toujours ; personne des acquéreurs réels du champ du Potier ne pouvant, ni n'en voulant revendiquer la possession.

Au point de vue de l'usage qu'on voulait faire du champ, cela était sans conséquence, puisque, au moment où l'acte fut dressé, Judas s'était pendu.

Mais il faut le répéter, soit à cause de l'usage auquel le champ était destiné, soit à cause de l'origine de l'argent avec lequel il avait été payé, aucun des sanhédrites n'en voulut, ni même n'en put revendiquer la possession légale. Le possesseur légal fut l'argent de Judas, ou plutôt Judas lui-même, puisque tout contrat de vente demande non seulement la désignation de l'objet et du prix, mais celle du vendeur et de l'acquéreur, connus par nous seulement, l'un par sa profession de potier, l'autre par l'acte qui l'a rendu à juste titre l'objet de l'exécration et du mépris du genre humain.

Voilà pourquoi, dès le moment de l'achat, pour tout le monde, le champ du potier devint le champ du sang, le champ payé avec le salaire de la trahison, le champ du traître. Saint Pierre a par conséquent bien pu dire que l'unique résultat, l'un que le salaire obtenu par Judas avait été l'acquisition d'un champ, puisque ce champ acheté avec le prix de sa trahison, n'avait pu avoir légalement d'autre propriétaire que lui ; personne ne se souciait d'attacher à son nom, ni à sa personne, la souillure légale résultant de son acquisition.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

*Le Secrétaire des séances : E. FORGEOT.*

---